



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2025 A 18h30

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Date de convocation : 02 septembre 2025

Le 08 septembre 2025 à 18h30, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Etaient présents (12) : Mmes CHARRIERE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON.

Pouvoir : néant.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance. Mme Laurence RODRIGUEZ est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025. Les élus approuvent à l'unanimité.

Arrivée de Mme GODIER à 18h38.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – Bail professionnel sage-femme : remise gracieuse des charges locatives

Rapporteurs : Mme Françoise DELAGE et M. Philippe CHARBEIX

Madame le Maire explique que Madame Audrey PILLET, sage-femme au sein de la Maison de Santé, occupe 2 espaces professionnels. Elle a rencontré madame le Maire et M. Philippe CHARBEIX pour faire état de sa situation.

En raison d'un congé maternité, elle suspend son activité professionnelle du 1^{er} juin au 31 décembre 2025. Elle n'a trouvé personne pour la remplacer sur cette période.

La C.P.T.S. a proposé d'occuper le 1^{er} espace et le prendra en charge financièrement pendant cette période.

Pour le 2^{ème} espace, Madame Pillet réglera le loyer. Elle sollicite la bienveillance du conseil municipal pour une exonération des charges sur cette période puisqu'elle n'a plus de revenus soit 556,01€.

Mme VIGIER rappelle que la sage-femme exerce une profession libérale. Elle peut prendre une assurance personnelle. Si le conseil municipal accepte il faudra réaliser la remise aux autres professionnels pour le même motif. Cela peut créer un précédent.

M. CHARBEIX lui répond que les frais ont été calculés pour qu'il ne reste aucun reste à charge pour la commune. L'exonération est minime.

Mme CHARRIERE demande si les charges sont régularisées en fin d'année. M. CHARBEIX lui répond qu'elles sont bien régularisées en fin d'année.

Vote : refusé à la majorité absolue (5 Pour - 1 Abstention M.GUEDON - 6 Contre Mmes CHARRIERE, DELAGE, GAUTIER, GODIER, VIGIER, MM. MORELET)

2 – Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet d'agent d'entretien polyvalent

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire rappelle aux élus que depuis le départ d'un agent à la retraite en décembre 2024 qui n'a pas été remplacé, un autre agent assure le ménage des bâtiments communaux grâce à des heures complémentaires. Elle propose donc de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent permanent à temps non complet de 22,5 heures hebdomadaires à 29 heures.

Vote : approuvé à l'unanimité.

3 – Tarifs de location de la salle polyvalente

Rapporteur : Mme Béatrice JEAN

La délibération est reportée au prochain conseil municipal car encore trop de remarques et questions ont été posées par les conseillers municipaux. Une réunion est prévue le lundi 15 septembre à 18h pour discuter des tarifs et finaliser le règlement.

Vote : reporté à l'unanimité.

4 – Bons d'achat en faveur des aînés

Rapporteur : Mme Béatrice JEAN

Suite à l'avis favorable du Comité d'Action Sociale en date du 07 août 2025, Mme JEAN propose aux élus de renouveler le système de bons d'achats individuels d'un montant de 15 € par personne, destinés aux seniors de la commune de 70 ans et plus. Ce dispositif vise à compenser les actions sociales qui n'ont pas pu être organisées ainsi qu'à redynamiser le commerce local.

Vote : approuvé à l'unanimité.

5 - Pass accession 2025-2027

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire propose de renouveler la participation de la commune pour 2 dossiers par an à hauteur de 2 000 € chacun. La somme sera versée directement au notaire en charge de la vente du bien.

Vote : approuvé à l'unanimité.

6 - Convention d'utilisation des installations de Nautilus – année 2025-2026

Rapporteur : Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT

Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT, adjointe aux écoles, annonce que l'année prochaine les classes GS-CP et CM1-CM2 iront à Nautilus dans le cadre du plan national pour prévenir les noyades du 09 mars 2026 au 22 mai 2026.

La collectivité doit prendre en charge les dépenses de toute nature destinées à mettre à la disposition des élèves les installations sportives nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dont fait partie l'apprentissage de la nage (1 065,60€). La commune prendra également en charge les frais de transport pour cette activité.

Afin de réglementer les conditions d'utilisation des installations de Nautilus, une convention doit être signée entre GrandAngoulême et la commune de Dignac.

Vote : approuvé à l'unanimité

7 - Acquisition de la parcelle C 184 sise « La Montée de Brizebarre »

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mmes Solange MARANDAT et Lise DIBON, propriétaires de la parcelle section C numéro 184 sise «La Montée de Brizebarre», ont décidé de la vendre pour la somme d'un euro symbolique à la commune de Dignac. Sur cette parcelle d'une superficie de 278 m² ont été installés au début des années 90 un panneau d'information pour le parcours sportif et le sentier botanique ainsi qu'une table de pique-nique avec l'accord des propriétaires. Madame le Maire propose aux élus d'accepter l'acquisition de cette parcelle pour la somme d'un euro symbolique ce qui permet de régulariser cette situation.

Vote : approuvé à l'unanimité.

8 - Acquisition de la parcelle AB 274 sise « Le Bourg »

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires de l'indivision MARANDAT de la parcelle section AB numéro 274 sise « Le bourg » n'en ayant pas l'usage et au regard de l'utilité publique qui est faite de l'aménagement, ont décidé de la vendre à la commune de Dignac. Cette parcelle d'une superficie de 13m² est intégrée dans la voirie communale de la rue des Ecoles depuis des décennies.

Au vu du projet d'aménagement du bourg, Madame le Maire propose aux élus d'accepter l'acquisition de cette parcelle pour la somme d'un euro symbolique ce qui permet de régulariser cette situation.

Vote : approuvé à l'unanimité.

9 - Déclaration en l'état d'abandon manifeste des parcelles D n°140,141 et 142 sises 22 rue des Boissonnets – Peugis

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'elle a engagé une procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste sur les parcelles sises 22 rue des Boissonnets, lieu-dit Peugis, cadastrées section D numéros 140, 141 et 142.

Un procès-verbal provisoire d'abandon manifeste, établi le 1^{er} avril 2025, a fait l'objet des mesures de publicité (affichage, journaux) et d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception aux propriétaires des parcelles en cause.

Les délais prévus par les dispositions règlementaires susvisées, impartis aux propriétaires des parcelles concernées pour réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation et à la cessation d'état d'abandon sont écoulés sans qu'il ait été mis fin à l'état d'abandon des parcelles.

En conséquence un procès-verbal définitif d'abandon manifeste a été établi le 16 juillet 2025 et est tenu à la disposition du public.

Le service du Domaine, consulté le 15 avril 2025, estime la valeur vénale des emprises foncières à 33 500€ assortie d'une marge d'appréciation de 5%.

La commune souhaite acquérir ces parcelles pour supprimer une friche qui pose problème aux riverains et à la commune (incendie, serpent, ronces, grange en ruine). Elle souhaite rétablir la visibilité du carrefour (haie envahissante, non entretenue depuis 2008) et le cheminement piétonnier.

Ces parcelles, après leur acquisition par la commune et l'exécution des travaux d'aménagement nécessaires (démolition de la ruine, élagage de la haie, mise en sécurité et nettoyage) pourraient permettre la construction de 2 ou 3 logements.

Dans le cadre de l'expropriation, un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique sera tenu à la disposition du public du 06 octobre 2025 au 07 novembre 2025, lequel sera appelé à formuler ses observations les mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Madame le Maire propose au conseil municipal de déclarer les parcelles en cause en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune.

Vote : approuvé à l'unanimité (11 Pour – 1 Abstention M.GUEDON)

10- Convention pour l'entretien des chemins de randonnée

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire propose au conseil municipal que les chemins de randonnée soient entretenus par les bénévoles de la section « nature et patrimoine » du Comité d'Animation de Dignac (C.A.D.).

Cette convention conclue entre la collectivité territoriale et le C.A.D. définit notamment la nature des activités exercées et leurs fonctionnement.

Vote : approuvé à l'unanimité.

11 - Convention de service entre les communes pour la mise à disposition du broyeur de végétaux

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un broyeur de végétaux a été acquis par le CDC de la Vallée de l'Echelle pour les besoins de ses communes adhérentes. Dans le cadre de la fusion des 3 communautés de communes et de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, la nouvelle communauté d'agglomération de GrandAngoulême, destinataire de ce matériel n'ayant pas d'usage précis a souhaité le restituer à la commune de Bouëx.

La commune de Bouëx l'a ensuite mis à disposition des communes de l'ancienne Vallée de l'Echelle.

Cette convention conclue entre la collectivité territoriale et les communes de Bouëx, Dirac, Garat et Sers sert à définir les modalités de mise à disposition du broyeur et la participation aux frais de fonctionnement.

Vote : approuvé à l'unanimité.

12 - Rapport annuel 2024 SPL Gama

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

La commune de Dignac a reçu le rapport annuel de la SPL Gama que les élus ont pu lire.

Vote : approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- ➡ **Salle polyvalente** : Madame le Maire informe les élus qu'elle a contacté 3 banques pour un emprunt de 300 000€. Elle a retenu la proposition avec un taux constant sur 18 ans du Crédit Mutuel.
- ➡ **Ecole** : Mme GAUTIER-MARANDAT informe les élus que 109 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2025-2026 soit 3 de plus que l'année précédente. Une nouvelle institutrice, Sacha, est arrivée (CP-CE1). Mme DELAGE précise qu'il n'y a plus de décalage de classe à l'école maternelle, les CP sont entièrement à l'école élémentaire.
- ➡ **Finances** : Mme CHARRIERE demande si une commission va avoir lieu pour faire un point sur les dépenses d'investissement. Madame le Maire lui répond qu'un point sera fait en septembre et la commission se réunira en octobre.
- ➡ **SDEG 16** : M. CHARBEIX informe les élus que les globes des candélabres de la RD 939 devraient être remplacés courant octobre. M. MORELET informe que le SDEG 16 a demandé avant l'été à son sous-traitant de réaliser l'étude d'effacement des réseaux pour l'électricité.
- ➡ **Personnel communal** : Mme VIGIER demande qui va remplacer l'agent communal en charge de l'entretien de la voirie et des espaces verts en arrêt maladie. Madame le Maire n'a pas pris encore de décision.

La séance est levée à 20h38.

La secrétaire de séance,
Laurence RODRIGUEZ



Le Maire de Dignac,
Françoise DELAGE

